



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

Point 3.1.d) du projet d'ordre du jour provisoire

**COMMISSION DES RESSOURCES GENETIQUES
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

Onzième session ordinaire

**STRATEGIE MONDIALE POUR LA GESTION DES RESSOURCES
GENETIQUES DES ANIMAUX D'ÉLEVAGE**

Table des matières

	Paragraphes
I. Introduction	1 - 5
II. Principaux résultats de la Stratégie mondiale (1993 – 2007)	6 - 10
III. Avenir de la Stratégie mondiale	11 - 12
IV. Conclusions	13 - 14
V. Orientations demandées à la Commission	15 - 16

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.
La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

STRATEGIE MONDIALE POUR LA GESTION DES RESSOURCES GENETIQUES DES ANIMAUX D'ELEVAGE

I. INTRODUCTION

1. Consciente de l'importance mondiale des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a amorcé l'élaboration de la Stratégie mondiale pour la gestion des ressources génétiques des animaux d'élevage en 1993. Établie sous forme de programme technique, la Stratégie mondiale a évolué à mesure que les gouvernements l'acceptaient en tant que cadre pour les initiatives mondiales visant l'utilisation durable, la mise en valeur et la conservation des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Bien qu'elle n'ait jamais été adoptée officiellement par la Commission, la Stratégie mondiale a, de fait, orienté les activités mises en œuvre dans le domaine des ressources zoogénétiques et la FAO a périodiquement fait rapport sur son évolution et sa mise en œuvre.

2. À sa dixième session ordinaire (2004), la Commission a recommandé à la FAO de poursuivre l'élaboration de la Stratégie mondiale, en collaboration avec l'ensemble des organisations internationales pertinentes, et a demandé au Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture d'examiner les progrès accomplis et de faire rapport à la Commission¹.

3. Ces dernières années, les activités mises en œuvre dans le cadre de la Stratégie mondiale ont été principalement axées sur l'élaboration du premier rapport sur *La situation mondiale des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture* et du rapport sur les *Priorités stratégiques pour l'utilisation durable, la mise en valeur et la conservation des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*. Une fois leur version finale établie, ces rapports pourront être utilisés comme source d'informations lors de la programmation des activités de coopération internationale dans le domaine des ressources zoogénétiques. De plus, ces initiatives d'évaluation et de planification de grande envergure représentent pour la FAO l'occasion unique de renforcer sa coopération avec d'autres organisations et tribunes internationales, en vue de prendre les mesures prioritaires nécessaires et de trouver des solutions aux nouveaux problèmes qui se posent dans le domaine des ressources génétiques animales, et de sensibiliser le grand public aux divers rôles de ces ressources essentielles et à l'intérêt qu'elles présentent.

4. À sa quatrième session (décembre 2006), le Groupe de travail a recommandé à la Commission que la Conférence technique internationale sur les ressources génétiques animales, outre la présentation de la *Situation mondiale des ressources zoogénétiques*, débouche sur un *Plan d'action mondial relatif aux ressources génétiques animales*, qui serait adopté dans le cadre de la *Déclaration d'Interlaken*². Des *Priorités stratégiques* définiraient les interventions à mettre en œuvre dans le cadre du *Plan d'action mondial*. Le Groupe de travail a également recommandé que la mise en œuvre du *Plan d'action mondial* soit contrôlée dans le cadre du Programme de travail pluriannuel de la Commission et que la Stratégie mondiale conserve son statut de programme technique de la FAO, jusqu'à ce que l'Organisation soit en mesure de mobiliser à nouveau un appui pour le *Plan d'action mondial*³.

¹ CGRFA-10/04/REP, paragraphe 51.

² CGRFA-11/07/3, paragraphe 26.

³ CGRFA-11/07/3, paragraphes 26 et 27.

5. La finalisation prévue de la *Situation mondiale des ressources zoogénétiques* et l'adoption du *Plan d'action mondial* à l'occasion de la *Conférence technique internationale* représentent une occasion unique d'analyser les résultats obtenus dans le cadre de la Stratégie mondiale et de décider de son avenir. Le présent document fait la synthèse de l'historique et des principales réalisations de la Stratégie mondiale et invite la Commission à communiquer des orientations sur les mesures susceptibles d'être prises pour la Stratégie mondiale, compte tenu de l'adoption prévue d'un *Plan d'action mondial*. Un document d'information sur les activités mises en œuvre depuis la dernière session de la Commission en vue d'appliquer la Stratégie mondiale est présenté dans le document intitulé *Progrès accomplis concernant l'application de la Stratégie mondiale pour la gestion des ressources génétiques des animaux d'élevage*⁴.

II. PRINCIPAUX RÉSULTATS DE LA STRATÉGIE MONDIALE (1993 – 2007)

6. Depuis le début des années 60, la FAO apporte son soutien aux pays, afin qu'ils soient en mesure de répertorier leurs ressources zoogénétiques et d'élaborer des stratégies de conservation. En 1990, le Conseil de la FAO a recommandé l'élaboration d'un programme complet axé sur la gestion durable des ressources génétiques animales à l'échelle mondiale. Puis, en 1993, la Stratégie mondiale a été élaborée à partir de quatre éléments constitutifs: a) mécanisme intergouvernemental, b) infrastructure de planification et d'application établie au niveau des pays, c) programme de travail technique et d) établissement de rapports et évaluation.

7. En 1995, le Comité de l'agriculture de la FAO a passé en revue les progrès accomplis et le Conseil de la FAO a donné son appui au processus, en insistant sur la nécessité de faire participer un large éventail d'intervenants et de disposer de fonds supplémentaires permettant d'assurer de nouvelles évolutions. La même année, la Conférence de la FAO a étoffé le mandat de la Commission des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture de façon à y inclure d'autres ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, à commencer par les ressources zoogénétiques. La Commission a ainsi été rebaptisée Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. La Convention sur la diversité biologique (CDB), dans sa Décision III/11 (1996), a mesuré l'importance de la Stratégie mondiale et encouragé vigoureusement son élaboration plus poussée⁵.

8. En 1997, la Commission a amorcé ses travaux de supervision de la Stratégie mondiale. Elle a établi un Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques animales pour l'alimentation et l'agriculture, ayant statut d'organe subsidiaire, chargé de donner son avis sur le perfectionnement de la Stratégie mondiale et son application. Depuis lors, la FAO fait rapport tous les deux ans au Groupe de travail sur la mise en œuvre de la Stratégie mondiale, conformément à ses quatre éléments constitutifs.

9. Le Groupe de travail s'est réuni pour la première fois en 1998 et a recommandé à la FAO de coordonner l'élaboration d'un rapport, à l'initiative des pays, sur la *Situation mondiale des ressources zoogénétiques*. Notant que l'érosion croissante des ressources génétiques animales menaçait la sécurité alimentaire mondiale et les moyens d'existence des communautés rurales, la Commission a demandé à la FAO de coordonner l'élaboration du premier rapport sur la *Situation mondiale des ressources zoogénétiques*, notamment d'un rapport sur les *Priorités stratégiques*, soulignant qu'il convenait que le processus soit à l'initiative des pays. La FAO a accédé à la demande et l'élaboration de la *Situation mondiale des ressources zoogénétiques* est alors devenue l'activité principale du Centre de coordination mondial pour les ressources zoogénétiques de la FAO.

⁴ CGRFA-11/07/Inf 7.

⁵ <http://www.biodiv.org/decisions/default.aspx?dec=III/11>.

10. La *Situation mondiale des ressources zoogénétiques* sera présentée à l'occasion de la Conférence internationale technique d'Interlaken (Suisse), en septembre 2007, lors de laquelle les *Priorités stratégiques* devraient également être adoptées. Il s'agira d'un résultat important pour la Stratégie mondiale et d'une étape majeure des travaux entrepris par la Commission dans le domaine des ressources zoogénétiques. D'autres résultats importants ont également été obtenus dans le cadre de la Stratégie mondiale:

- Élaboration, par les pays, de 169 rapports nationaux sur les ressources zoogénétiques, qui constituent des contributions majeures au processus d'élaboration de la *Situation mondiale*;
- Conception du Système d'information sur la diversité des animaux d'élevage (DAD-IS), principal système mondial de ce type sur la diversité animale;
- Établissement de centres nationaux et régionaux de coordination pour les ressources zoogénétiques, ainsi que de réseaux;
- Renforcement de la coopération et des partenariats techniques et spécifiques entre la FAO, le GCRAI et d'autres organisations scientifiques et techniques, conformément aux priorités définies par la Commission;
- Mise au point d'instruments techniques, notamment une série de Directives primaires et secondaires pour l'élaboration de plans de gestion des ressources génétiques des animaux d'élevage⁶;
- Établissement du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques;
- Organisation de plusieurs groupes d'experts et de consultations regroupant des parties prenantes et des bailleurs de fonds;
- Mise au point d'une grande diversité d'outils de communication visant à mieux faire comprendre et mieux faire connaître la situation, le rôle et l'intérêt des ressources zoogénétiques, notamment la Liste mondiale de surveillance pour la diversité des animaux d'élevage.

III. AVENIR DE LA STRATÉGIE MONDIALE

11. Bien que la Commission ne l'ait pas adoptée officiellement en tant que programme technique, la Stratégie mondiale constitue un cadre précieux pour la mobilisation et l'organisation des interventions relatives aux ressources zoogénétiques à l'échelle nationale, régionale et mondiale, comme en témoignent les résultats susmentionnés. La Stratégie mondiale a évolué au fil des ans, à mesure que les gouvernements s'approprièrent ce cadre pour orienter leurs interventions visant à assurer l'utilisation durable, la mise en valeur et la conservation des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Compte tenu des acquis, il est temps d'aborder de manière objective l'avenir de la Stratégie mondiale, en particulier du fait de la parution prochaine de la *Situation mondiale des ressources zoogénétiques* et de l'adoption prévue du *Plan d'action mondial*.

12. Les éléments d'information suivants sont présentés dans l'objectif d'aider la Commission à décider de l'avenir de la Stratégie mondiale:

- La Stratégie mondiale a été conçue il y a plus d'une décennie, en tant que programme technique, alors que les questions relatives aux ressources zoogénétiques étaient moins bien comprises. Ces dix dernières années, les connaissances dans ce domaine se sont

⁶ Voir bibliothèque DAD-IS: <http://www.fao.org/dad-is/>.

étouffées de manière considérable et les résultats obtenus jettent des bases solides pour décider de la meilleure façon de procéder à l'avenir.

- La *Situation mondiale des ressources zoogénétiques* a permis, plus que tout autre instrument, de mieux comprendre les rôles et l'intérêt des ressources zoogénétiques, ainsi que les obligations et les défis liés à leur gestion. Elle a permis de regrouper de précieuses informations sur la situation et les tendances des ressources zoogénétiques et la capacité à gérer ces ressources à l'échelle locale, nationale et internationale, ainsi que sur les priorités nationales et régionales auxquelles il convient de faire face grâce à des interventions nationales et à la coopération internationale. Grâce à elle, il est possible d'envisager des options adaptées pour assurer que la communauté internationale satisfait les besoins du secteur de manière coordonnée. Tous ces éléments devraient être pris en compte lors de la programmation des activités sectorielles et intersectorielles futures de la Commission.
- Les *Priorités stratégiques* présentent une synthèse des priorités nationales et régionales, fondée sur une série de rapports nationaux, de consultations régionales et de contributions techniques. Une fois adoptée par les gouvernements, cette synthèse servira de programme pour les interventions internationales, aussi bien pour l'élaboration de politiques générales que pour le renforcement des capacités, dans l'objectif de renforcer la caractérisation, le contrôle, l'utilisation durable, la mise en valeur et la conservation des ressources zoogénétiques. La version actuelle du texte des *Priorités stratégiques* s'inspire des résultats obtenus dans le cadre de la Stratégie mondiale et des éléments qui composent son programme de travail technique et devra être complétée par des modalités régissant le contrôle de la mise en œuvre et l'établissement de rapports.
- De plus en plus, les gouvernements abordent les questions de politiques générales concernant la diversité biologique de l'alimentation et de l'agriculture de manière intégrée, en appliquant des approches fondées sur les écosystèmes. Il convient que le cadre général régissant les ressources zoogénétiques soit défini en tenant dûment compte de ces éléments. Un grand nombre des nouveaux enjeux liés aux ressources zoogénétiques se rapportent à des politiques intersectorielles.
- La Commission examinera un Projet de programme de travail pluriannuel à sa onzième session. L'approbation d'un *Plan d'action mondial* faciliterait nettement la tâche à la Commission pour la planification, l'intégration et la programmation des questions liées aux ressources zoogénétiques dans le Programme de travail pluriannuel, et ce, de manière organisée et ciblée.

IV. CONCLUSIONS

13. La Stratégie mondiale a alimenté un processus dont l'aboutissement devait être l'établissement de la version finale de la *Situation mondiale des ressources zoogénétiques* et l'adoption d'un *Plan d'action mondial*. Les résultats présentés dans la *Situation mondiale des ressources zoogénétiques* et les conclusions attendues de la Conférence technique internationale permettront de réviser et d'ajuster le cadre international régissant les ressources zoogénétiques. Il pourrait également être nécessaire de procéder à des modifications et à des ajustements, afin de renforcer la coopération avec le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, en particulier grâce à l'analyse de la biodiversité agricole, et d'aborder les nouveaux enjeux dans le cadre du Programme de travail pluriannuel de la Commission et ce, de manière organisée et ciblée.

14. Le Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques a recommandé que la Stratégie mondiale pour la gestion des ressources génétiques des animaux d'élevage conserve son statut de programme technique de la FAO, « jusqu'à ce que l'Organisation

soit en mesure de mobiliser à nouveau un appui pour le *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques* »⁷. Conformément à cette recommandation, la Commission peut souhaiter proposer qu'une fois qu'il aura été adopté comme nouveau cadre stratégique et que le soutien du programme ordinaire à sa mise en œuvre aura été assuré, le *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques* remplace la Stratégie mondiale.

V. ORIENTATIONS DEMANDÉES À LA COMMISSION

15. La Commission peut souhaiter prendre acte des progrès accomplis depuis sa dernière session concernant la mise en œuvre de la Stratégie mondiale.
16. La Commission peut souhaiter:
 - i. décider que le *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*, une fois adopté, devienne le cadre international sur lequel reposent l'élaboration de politiques générales et la mise en œuvre des actions prioritaires dans les domaines de l'utilisation, de la mise en valeur et de la conservation des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et remplace la Stratégie mondiale pour la gestion des ressources génétiques des animaux d'élevage;
 - ii. recommander que la Stratégie mondiale conserve son statut de programme technique de la FAO, uniquement jusqu'à ce que l'Organisation soit en mesure de mobiliser à nouveau un appui pour le *Plan d'action mondial*;
 - iii. demander à la FAO d'assurer le soutien du programme ordinaire pour les activités du Centre de coordination mondial pour les ressources zoogénétiques, à l'appui du *Plan d'action mondial*, une fois qu'il aura été adopté lors de la Conférence technique internationale sur les ressources zoogénétiques, qui se tiendra à Interlaken;
 - iv. convenir de consolider ses activités dans le domaine des ressources zoogénétiques et son calendrier, à sa douzième session ordinaire, afin d'intégrer dans son Programme de travail pluriannuel les conclusions de la Conférence technique internationale sur les ressources zoogénétiques, en particulier le *Plan d'action mondial*;
 - v. envisager d'inclure une section sur l'application et le financement du *Plan d'action mondial*, d'orienter sa mise en œuvre et d'aider à mobiliser les ressources nécessaires;
 - vi. insister sur la nécessité d'établir un mécanisme d'alerte et d'intervention rapides pour les ressources zoogénétiques, au niveau des pays⁸ et exhorter les bailleurs de fonds à fournir les ressources extrabudgétaires nécessaires à la planification et à l'établissement d'un tel système;

⁷ CGRFA-11/07/3, paragraphe 27.

⁸ À sa dixième session ordinaire, la Commission avait demandé à la FAO d'élaborer une proposition concernant l'établissement d'un mécanisme d'alerte et d'intervention rapides pour les ressources zoogénétiques, au niveau des pays, CGRFA-10/04/REP, paragraphe 49.